



UNSA Justice / USM - CGT / SM

Listes communes : ATTENTION DANGER !

COMMUNIQUÉ :

Avec la publication des listes électorales, on sait désormais que l'Unsa justice et l'USM ainsi que la CGT et le SM ont fait alliance pour les élections professionnelles, dans les CSA des Cours d'Appels.

Des syndicats multi-catégoriels qui font liste commune avec des syndicats corporatistes, cherchez l'erreur...

On peut même constater que dans certaines Cours d'Appels, ce sont les magistrats qui sont en tête de liste et majoritaires en nombre.

Les Greffiers, Personnels Administratifs et Personnels Techniques passent au second plan et sont en sous-nombre face aux magistrats. Si vous ajoutez les magistrats représentant l'administration, vous l'aurez compris, **vous n'existerez plus ou peu dans ces instances ô combien importantes !**

LES MAGISTRATS sont donc JUGES ET PARTIES, pour des instances de l'entre-soi !

L'Union **FO Justice** a fait le choix de ne pas mettre de magistrats dans ses listes pour les Cours d'Appels, alors même qu'ils font partie intégrante de son Organisation. Ils pourront toutefois être experts pour des points précis à chaque fois que cela sera nécessaire mais à chacun ses instances.

L'UNSA et la CGT sont déjà bien mal représentées dans les services judiciaires.

Avec un secrétaire général de l'Unsa Justice Services Judiciaires très occupé (90 jours de l'année par ses réserves de gendarmerie), nous ne doutons pas que financièrement cela lui est profitable, mais beaucoup moins pour les Personnels qu'il est censé représenter.

Concernant le secrétaire général de la CGT, chacun aura pu constater qu'il n'est sur aucune liste, difficile de représenter ainsi ses mandants.

Vous l'aurez compris, demain l'Unsa justice et la CGT seront donc sous tutelle de syndicats de magistrats, corporatistes, dont les intérêts avec les Greffiers, les Personnels Administratifs ou Techniques peuvent diverger et s'opposer !

Cher(e)s Collègues, ne vous y trompez pas, ces alliances de syndicats multi-catégoriels avec des syndicats corporatistes sont contre nature et ne sont que pure stratégie électoraliste pour se maintenir dans les instances, au détriment de vos intérêts !

Cher(e)s Collègues, voter FORCE OUVRIÈRE JUSTICE du 1^{er} au 8 décembre, c'est vous assurer que ceux qui sont les patrons dans les tribunaux ne le seront pas également demain, dans les instances paritaires !

Aussi, ne vous trompez pas Cher(e)s Collègues, VOTEZ FO pour les 3 instances car nous serons présents pour vous défendre ainsi que vos statuts, car ils sont aussi les nôtres.

FO Justice – le 14 Novembre 2022

**LA PÉNITENTIAIRE A UNE HISTOIRE, AVEC
FO JUSTICE JE CONSTRUIS SON AVENIR !**

**► Du 1^{er} au 8 Décembre
Je Vote FO Justice !!!**

